

# HONORAIRES DE TRANSACTION

## A LA CHARGE VENDEUR

*Honoraires exprimés en % du prix de vente*

TRANSACTION	HONORAIRES TTC
< 100 000 €	FORFAIT 8 000 €
De 100 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %
De 300 001 à 400 000 €	5 %
> à 400 001 €	4 %
Estimation en valeur vénale / locative	150,00 €

MURS & FONDS DE COMMERCE : 8 % HT

STATIONNEMENTS : forfait 3 000 € TTC

NEGOCIATION FONCIER : 5 % HT

## HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Nb de lots	Barème
2 à 6 lots principaux	Forfait 2 100 € TTC
de 7 à 9 lots principaux	340,00 € à 270,00 € TTC par lot
de 10 à 15 lots principaux	270,00 € à 245,00 € TTC par lot
de 16 à 25 lots principaux	245,00 € à 225,00 € TTC par lot
26 lots principaux et au-delà	de 225,00 € TTC à 170,00 € TTC par lot

*Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de timbres (ceux-ci étant calculés au réel)*

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- **7,5 % TTC** sur le quittancement (loyer + charges) jusqu'à 4 lots d'habitation gérés
- à compter de 5 lots d'habitation par propriétaire : **6,5 % TTC** sur les encaissements